



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 10 février 2016 — N° 140

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Giguère (Saint-Maurice) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire de la Microbrasserie Le Trou du diable.

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire de l'organisme *1, 2, 3, Go! Pointe-de-l'Île*.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Tahar Amer-Ouali, victime des attentats de Jakarta le 14 janvier 2016.

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de Mme Alfreda Pomerleau-Barnes.

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) fait une déclaration afin de féliciter le Pearson Adult & Career Centre pour son classement parmi les 10 meilleures écoles culinaires au Canada.

10 février 2016

Mme David (Gouin) fait une déclaration afin de féliciter l'Association québécoise des centres de la petite enfance pour son engagement envers les enfants.

M. Hardy (Saint-François) fait une déclaration afin de féliciter le Groupe Cabico inc. pour son dynamisme et son leadership entrepreneurial.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de souligner la performance de Mme Justine Lapointe lors du Championnat du monde junior de ringuette.

M. Blais (Charlesbourg) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Roselyne Chevrette, porte-parole de l'Association pour l'intégration sociale.

M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de la Fédération québécoise de l'autisme.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

10 février 2016

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Vallée, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose les rapports annuels 2014-2015 des ordres professionnels suivants :

Chambre des notaires du Québec	(Dépôt n° 1866-20160210)
Ordre des audioprothésistes du Québec	(Dépôt n° 1867-20160210)
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	(Dépôt n° 1868-20160210)
Ordre des médecins vétérinaires du Québec	(Dépôt n° 1869-20160210)
Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec	(Dépôt n° 1870-20160210)
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec	(Dépôt n° 1871-20160210)
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec	(Dépôt n° 1872-20160210)

M. le président dépose deux décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 3 décembre 2015 :

Décision 1829 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative;
(Dépôt n° 1873-20160210)

Décision 1830 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien et d'autres dispositions réglementaires.
(Dépôt n° 1874-20160210)

10 février 2016

Dépôts de rapports de commissions

M. Cousineau (Bertrand), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 9 février 2016, a procédé à l'élection à la vice-présidence de la Commission.

(Dépôt n° 1875-20160210)

M. Tanguay (LaFontaine), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 3 décembre 2015, 27 janvier et 9 février 2016, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 66, Loi sur les activités funéraires. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1876-20160210)

Dépôts de pétitions

M. Bérubé (Matane-Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 507 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la construction d'un gymnase à l'École Saint-Victor de Matane.

(Dépôt n° 1877-20160210)

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 245 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'étude obligatoire du génocide dans les écoles secondaires du Québec.

(Dépôt n° 1878-20160210)

10 février 2016

M. Jolin-Barrette (Borduas) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 79 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modification de la législation à l'égard des systèmes d'échappement.

(Dépôt n° 1879-20160210)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Jolin-Barrette (Borduas) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 226 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le remboursement des traitements pour l'apnée du sommeil.

(Dépôt n° 1880-20160210)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 507 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'étude obligatoire du génocide dans les écoles secondaires du Québec.

(Dépôt n° 1881-20160210)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

10 février 2016

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Kotto (Bourget), conjointement avec Mme Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Mme Roy (Montarville) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère le caractère toujours essentiel de la loi 101 au Québec;

QU'elle réitère que le français est la langue officielle, la langue commune d'usage dans l'espace public, la langue de travail et la langue de l'intégration des nouveaux arrivants au Québec;

QU'elle réaffirme l'importance capitale d'offrir des cours de francisation à tous les nouveaux Québécois;

Enfin, qu'elle reconnaisse le rôle primordial du gouvernement et des entreprises dans la francisation.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 163 en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Couillard, premier ministre, Mme David, ministre de la Culture et des Communications, M. Péladeau, chef de l'opposition officielle, et Mme David (Gouin), propose :

10 février 2016

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances aux membres de la famille et aux proches de M. René Angélil, décédé le 14 janvier 2016;

QU'elle rende hommage à ce grand artisan de la culture québécoise et reconnaisse le rôle déterminant qu'il a joué dans la carrière de plusieurs chanteurs et chanteuses du Québec;

QU'elle souligne sa contribution exceptionnelle au rayonnement tant local qu'international de notre culture;

QU'elle souligne sa générosité envers les artistes de la relève, ses collègues ainsi qu'envers plusieurs grandes causes et institutions.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Hamad, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, conjointement avec Mme Maltais (Taschereau), M. Caire (La Peltrie) et Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à M. Jean-Paul L'Allier pour sa contribution à la politique québécoise, tant au palier municipal qu'au provincial;

QUE les membres de l'Assemblée nationale observent une minute de silence à sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

10 février 2016

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Khadir (Mercier) présente une motion concernant la francisation en entreprises des nouveaux arrivants au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 77, Loi sur l'immigration au Québec;
 - la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi;
 - la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 87, Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics.
-

10 février 2016

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira afin de procéder à l'élection à la vice-présidence de la Commission; par la suite, elle se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du ministère de la Sécurité publique sur son rapport annuel de gestion 2014-2015 et ses engagements financiers; puis en séance publique afin d'entendre le ministère de la Sécurité publique; enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, les conclusions et les recommandations à la suite de cette audition.

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 27 novembre 2015, par Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Pologne, signée à Québec le 3 juin 2015.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Pologne, signée à Québec le 3 juin 2015.

10 février 2016

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 56 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 33 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 23 minutes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes pour la députée d'Arthabaska. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Après débat, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

À 12 h 20, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Péladeau, chef de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Québec le dépôt, avant le 25 mars 2016, d'un plan de protection et de développement des sièges sociaux du Québec.

10 février 2016

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 51 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes pour la députée d'Arthabaska. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **164** en annexe)

Pour : **49** Contre : **67** Abstention : **0**

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 11 février 2016, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 19, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 11 février 2016, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

10 février 2016

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Kotto (Bourget), conjointement avec Mme Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Mme Roy (Montarville) et M. Khadir (Mercier) :

(Vote n° 163)

POUR - 117

Anglade (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rochon (PQ)
Arcand (PLQ)	Drainville (PQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Auger (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Maltais (PQ)	(Montarville)
Bergeron (PQ)	(Sherbrooke)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Bernier (PLQ)	Fortin (PLQ)	Martel (CAQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	(Pontiac)	Massé (IND)	Samson (CAQ)
Billette (PLQ)	Fournier (PLQ)	Matte (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (PLQ)	(Jonquière)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Giguère (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Dubuc)
Bolduc (PLQ)	Girard (PLQ)	Morin (PLQ)	Simard (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Habel (PLQ)	Nichols (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Boucher (PLQ)	Hamad (PLQ)	Ouellet (PQ)	Sklavounos (PLQ)
Boulet (PLQ)	Hardy (PLQ)	(René-Lévesque)	Soucy (CAQ)
Bourgeois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Ouellet (PQ)	Spénard (CAQ)
Busque (PLQ)	Hivon (PQ)	(Vachon)	St-Denis (PLQ)
Caire (CAQ)	Huot (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Carrière (PLQ)	Iracà (PLQ)	Pagé (PQ)	Surprenant (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Thériault (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Khadir (IND)	Paradis (CAQ)	Therrien (PQ)
Chevarie (PLQ)	Kotto (PQ)	(Lévis)	Traversy (PQ)
Cloutier (PQ)	Laframboise (CAQ)	Péladeau (PQ)	Tremblay (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Lamarre (PQ)	Picard (CAQ)	Turcotte (PQ)
Couillard (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Plante (PLQ)	Vallée (PLQ)
Cousineau (PQ)	Lavallée (CAQ)	Poëti (PLQ)	Vallières (PLQ)
D'Amour (PLQ)	LeBel (PQ)	Poirier (PQ)	Vien (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Leclair (PQ)	Polo (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Daoust (PLQ)	Legault (CAQ)	Proulx (PLQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Léger (PQ)	Reid (PLQ)	
(Outremont)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (IND)	Lelièvre (PQ)	Roberge (CAQ)	
(Gouin)			

10 février 2016

Sur la motion de M. Péladeau, chef de l'opposition officielle :

(Vote n° 164)

POUR - 49

Bergeron (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	Rochon (PQ)
Bérubé (PQ)	Kotto (PQ)	Martel (CAQ)	Roy (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Massé (IND)	(Bonaventure)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	Ouellet (PQ)	Roy (CAQ)
Charette (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(René-Lévesque)	(Montarville)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	Ouellet (PQ)	Samson (CAQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	(Vachon)	Schneeberger (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Leclair (PQ)	Pagé (PQ)	Soucy (CAQ)
David (IND)	Legault (CAQ)	Paradis (CAQ)	Spénard (CAQ)
(Gouin)	Léger (PQ)	(Lévis)	Surprenant (CAQ)
Drainville (PQ)	Lelièvre (PQ)	Péladeau (PQ)	Therrien (PQ)
Gaudreault (PQ)	Lemay (CAQ)	Picard (CAQ)	Traversy (PQ)
(Jonquière)	Lisée (PQ)	Richard (PQ)	Turcotte (PQ)
Hivon (PQ)	Maltais (PQ)	Roberge (CAQ)	Villeneuve (PQ)

CONTRE - 67

Anglade (PLQ)	Couillard (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Kelley (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Auger (PLQ)	Daoust (PLQ)	Leitão (PLQ)	Simard (PLQ)
Barrette (PLQ)	David (PLQ)	Lessard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bernier (PLQ)	(Outremont)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	de Santis (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	Drolet (PLQ)	Merlini (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Blais (PLQ)	Fortin (PLQ)	Montpetit (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blanchette (PLQ)	(Sherbrooke)	Morin (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fortin (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boucher (PLQ)	(Pontiac)	Ouellette (PLQ)	Thériault (PLQ)
Boulet (PLQ)	Fournier (PLQ)	Paradis (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Giguère (PLQ)	(Brome-Missisquoi)	Vallée (PLQ)
Busque (PLQ)	Girard (PLQ)	Plante (PLQ)	Vallières (PLQ)
Carrière (PLQ)	Habel (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vien (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Hamad (PLQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Reid (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Huot (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	